



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
Groupe Gfi Informatique
<http://cfecgc-gfi.fr>
cgcgfi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

Sommaire	
page 1	congés forcés
pages 2/3	interpellation du PDG sur la directive congés
page 4	alerte à 30 Directeurs sur la directive congés
page 5	réponse de la DRH sur la directive congés
page 6	opposition de la CFE-CGC à la réforme des retraites
page 7	agenda
page 8	coordonnées

Contacts en page 8

N° 241 – 31 Octobre 2019

Arithmétique élémentaire :

Salaire brut moyen Groupe Gfi en France :

45 K€

Taux de charges sociales patronales

47%

Salaire brut moyen chargé :

66K€

Nombre de jours travaillés annuels :

218

CJM (Coût journalier moyen) :

66K€ / 218 = 303€

Effectif groupe Gfi en France :

10.000

Nombre moyen de jours de congés et RTT imposés avant le 31/12/19 :

10

Augmentation potentielle du résultat 2019 de Gfi si 10 jours de RTT et congés étaient imposés avant le 31/12/19 à 50% des salariés(France) :

303€ X 10 X 10.000 X 50% =

**15M€
CQFD**

Congés forcés : le côté sombre du « Happy Gfi » ?

Depuis la mi-octobre, de très nombreux salariés reçoivent de leur hiérarchie, des injonctions pour poser un nombre important et inhabituel de jours de RTT dès octobre et de congés en décembre.

Si la prise de quelques jours de congés aux alentours de Noël ou du 1^{er} janvier reste traditionnelle, les exigences formulées cette année par la Direction sortent de l'ordinaire par les quantités exigées et la manière de faire. **On ne compte plus les salariés pour lesquels, parce que leur empressement à obéir n'a pas été jugé assez rapide, le management procède lui-même, à la place du salarié, à la saisie de ces jours d'absence !**

Ce procédé inadmissible, pratiqué ouvertement, laisse entendre qu'il serait « préconisé » par le plus haut niveau de l'entreprise. Or c'est un abus de droit caractérisé.

Mettre la pression toute l'année sur les salariés au service d'objectifs déraisonnables, et culpabiliser ceux qui ne sont pas affectés en mission ne suffit pas à la Direction : désormais elle leur fait les poches et se sert elle-même dans le capital de congés qu'ils ont légalement acquis. **Et ce, alors même qu'ils ont parfaitement respecté la seule directive existant dans l'entreprise, à savoir : prendre 15J de congés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2019.**

Imposer au démarrage de 2020, un compteur de congés et/ou RTT à zéro ou quasiment, voire même négatif dans certains cas, alors qu'il restera encore 5 mois de travail jusqu'au 31 mai, est évidemment contraire au plus élémentaire bon sens et sera contre performant. Par ces agissements, la Direction viole le principe d'équilibre vie privée / vie professionnelle qu'elle promet pourtant ici ou là. De surcroît, en déniait aux congés leur rôle fondamental, elle génère un risque sur la santé des salariés, notamment les plus fragiles.

Le fameux plan « Happy Gfi » ne s'en remettra pas !

Personne n'est dupe de la raison sous-jacente à cette opération exceptionnelle de fin d'année : **le mois de décembre est celui des « ajustements » pour que le résultat économique de l'entreprise au titre de l'exercice 2019 soit le plus important possible.** Les congés sont une « variable d'ajustement » parmi d'autres. La manne qu'ils représentent, par le jeu d'une écriture comptable de reprise de provisions, est très alléchante (cf calcul numérique ci-contre) : **10J de congés imposés à 50% de l'effectif avant le 31/12/19, permettraient de doper le résultat de 15 M€ !**

La CFE-CGC et toutes les Organisations syndicales représentatives ont immédiatement réagi face à la diffusion de la directive et interpellé le PDG. Ce dernier ayant refusé de les rencontrer, une alerte pressante a été transmise le 25 octobre à 30 Directeurs opérationnels (cf pages 2 à 5 ci-après).

Nous encourageons les salariés à ne pas baisser les bras face à l'arbitraire et les assurons de notre assistance totale dans ce but !



Directive « congés de fin d'année »
- étape 1 / 4 -
interpellation du PDG le 15/10/19 15H15 par
CFDT / CFE-CGC / CFTC / Solidaires

De : Tortochaut Alina

Envoyé : mardi 15 octobre 2019 15:15

À : Rouaix Vincent <vincent.rouaix@gfi.fr>

Cc : Laik Nicole <nicole.laik@gfi.fr>; Dumont Anne <anne.dumont@gfi.world>; Juvion-Piron Nicolas <nicolas.juvion-piron@gfi.world>; Lintignat Catherine <catherine.lintignat@gfi.world>; Tortochaut Alina <alina.tortochaut@gfi.world>; Le-Gouvello-De-La-Porte Michel <michel.le-gouvello-de-la-porte@gfi.world>; Aubertin Marc <marc.aubertin@gfi.world>

Objet : Objet : demande d'intervention du PDG devant la commission paritaire de l'UES le 16/10/19 pour des explications sur la situation financière du Groupe Gfi

Monsieur ,

Au vu des récentes et très fortes exigences de vos services pour que de très nombreux salariés de Gfi en France, soldent au plus tard le 31/12/19, la totalité (ou l'essentiel) de leurs Congés Payés et RTTS dont ils disposent jusqu'au 31/05/20, les Organisations Syndicales nourrissent les plus vives inquiétudes sur la santé financière du Groupe Gfi .

En effet, une telle mesure qui a notamment pour effet l'amélioration du résultat de l'exercice 2019, pourrait révéler que le Groupe Gfi est dans une situation grave voire dangereuse .

C'est pourquoi, nous vous demandons d'intervenir en urgence pour clarifier la situation devant les représentants du personnel.

Nous vous proposons de rencontrer toutes les organisations syndicales représentatives de l'UES , à l'occasion de la réunion de la commission paritaire du **16/10/19** convoquée à Saint Ouen par la Direction, dans le cadre du lancement des NAO 2020.

Dans l'attente de votre intervention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président Directeur Général du Groupe Gfi , l'expression de nos respectueuses salutations syndicales .

Catherine Lintignat
DSC CFDT

Alina Tortochaut
DSC CFE-CGC

Michel Le Gouvello
DSC CFTC

Marc Aubertin
DSC SOLIDAIRES

Directive « congés de fin d'année »
- étape 2 / 4 -
la réponse du PDG ne s'est pas fait attendre
15/10/19 17H49



**Tortochaut Alina**

De: Rouaix Vincent
Envoyé: mardi 15 octobre 2019 17:49
À: Tortochaut Alina
Cc: Laik Nicole; Dumont Anne; Juvin-Piron Nicolas; Lintignat Catherine; Le-Gouvello-De-La-Porte Michel; Aubertin Marc
Objet: RE: Objet : demande d'intervention du PDG devant la commission paritaire de l'UES le 16/10/19 pour des explications sur la situation financière du Groupe Gfi

Madame,

Votre message a retenu toute mon attention, mais sur la forme, la réunion de la commission paritaire du 16 octobre 2019 n'est pas le lieu pour répondre à vos questions.

Sur le fond, votre émotion ne me semble pas en adéquation avec la gravité du sujet. Celui-ci est comme tous les ans un sujet sensible, dont nous avons souhaité faire évoluer la gestion défaillante des autres années, car laissée au libre arbitre des unités et des personnels.

Nous avons donc décidé devant ce défaut permanent d'exécution des consignes, d'adopter une approche que beaucoup de nos confrères ont mis en œuvre, y compris dans les sociétés de conseil.

Il est donc demandé, comme chaque année de gérer de manière proactive les soldes de congés en fonction de la situation individuelle des salariés et de la période de sous-activité de certains services, mais au travers d'un process différent et renforcé.

Cette gestion est avant tout opérationnelle, son objectif premier étant d'adapter les périodes de sous-activité avec la prise des congés, spécialement en période de fin d'année où de nombreux clients sont fermés et l'activité moins importante.

J'ai prévu d'intervenir le 6 novembre prochain devant le CSEC sur les orientations stratégiques et je ferai, comme j'en ai l'habitude, un point sur la situation du Groupe.

Je ne manquerai pas de revenir sur ce point si nécessaire.

Bien à vous.

—
Gfi Informatique
Vincent Rouaix
Président-Directeur Général
vincent.rouaix@gfi.world
 @vrrouaix
 @gfiinformatique

—
La Porte du Parc - 145 boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen
Tél. +33 (0)1 44 04 50 00
Fax +33 (0)1 44 04 59 62
www.gfi.world



Pensez à l'environnement... économisez le papier, n'imprimez ce message que si réellement nécessaire

A noter : le PDG n'a pas compris qu'il avait été interpellé par les Délégués Syndicaux des 4 organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et Solidaires. Mais là n'est pas l'essentiel !



**Directive « congés de fin d'année »
- étape 3 / 4 -
alerte (y compris l'échange avec le PDG)
envoyée à 30 Directeurs le 28/10/19 8H01**

Mmes et M Normann Hodara, Xavier Muller, Vincent Berny, Sophie Deloustal, Jorge Pereira, Philippe Debavelaere, Pascale Gimet, Fares Belghith, Yann Begue, Christian Harnisch, Hervé Payan, Jean-Olivier Paratre, Catherine Gillet, Pierre Montcel, Alix Ait-Said, Lionel Lavigne, Pierre Gressier, François, Boncenne, Pascal Faucheux, Jean-François Penciolelli (a quitté Gfi depuis le 18/10/19), Nicole Laik, Cyril Malher, Hervé Jacob, Jean-Marc Humbert, Christophe Chauvin, Jean-François Gaudy, François Darphin, Ambre Mangin, Sébastien Dirand, Claudine Morel Le Berre.

À : Laik Nicole <nicole.laik@gfi.fr>

Cc : Aubertin Marc <marc.aubertin@gfi.world>; Lintignat Catherine <catherine.lintignat@gfi.world>; Adolphe Veronique <veronique.adolphe@gfi.world>; Le-Gouvello-De-La-Porte Michel <michel.le-gouvello-de-la-porte@gfi.world>; Tortochaut Alina <alina.tortochaut@gfi.world>

Objet : NON à la directive de prise obligatoire de congés avant le 31/12/19 ----- [reprise de l'objet du mail du 15/10/19 au PDG]

Madame La Directrice,

Vous trouverez ci-après la réponse du PDG à l'interpellation du 15/10/19 des Organisations syndicales représentatives de l'UES, relative à l'obligation faite à de très nombreux salariés de **solder la totalité (ou l'essentiel) de leurs congés et RTTS avant le 31/12/19**.

Quelles que soient les raisons d'une telle initiative, annoncée de manière particulièrement brutale aux salariés ciblés, nous tenons à vous alerter sur les conséquences de cette directive qui conduira à ce que de nombreux salariés ne disposent plus du tout ou quasiment plus du tout, de jours de congés pouvant être pris au cours des 5 premiers mois de l'année 2020 (de janvier à fin mai 2020).

Nous vous demandons de surseoir à cette directive car elle mettra en situation de plus grande fragilité, notamment :

- les salariés dont la santé est amoindrie (y compris le personnel porteur de handicap et de ce fait soumis à des contraintes personnelles spécifiques),
- les femmes et les hommes seuls ayant la charge d'enfants,
- les familles dont les enfants sont scolarisés,
- et tous ceux qui travaillent sous pression sur des projets très contraints, pour qui en particulier, le risque d'épuisement professionnel (burnout) sera accru.

L'impossibilité du fait de la Direction, de prendre quelques jours de congés au cours de ces 5 mois aura des répercussions sur la santé des salariés ciblés. **La situation ainsi engendrée est contraire à l'obligation de résultat qui incombe à l'entreprise, de par les textes, en matière de sécurité et de protection de la santé.**

Une telle directive appliquée à l'aveugle, viole de surcroît le principe d'équilibre vie privée / vie professionnelle et porte un coup fatal au dispositif « Happy Gfi » que la Direction se vante publiquement de promouvoir dans l'entreprise, et ce, alors même que les négociations sur la QVT (Qualité de vie au Travail) sont en train de démarrer dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre disposition pour un dialogue direct avec nos représentants.

Cordialement

Catherine Lintignat
DSC CFDT

Alina Tortochaut
DSC CFE-CGC

Michel Le Gouvello
DSC CFTC

Marc Aubertin
DSC Solidaires

Véronique Adolphe
RSS CGT



Directive « congés de fin d'année »
- étape 4 / 4 -
Une seule réponse ... celle de la DRH
28/10/19 11H40

Tortochaut Alina

De: Laik Nicole
Envoyé: lundi 28 octobre 2019 11:40
À: Aubertin Marc; Lintignat Catherine; Adolphe Veronique; Le-Gouvello-De-La-Porte Michel; Tortochaut Alina
Objet: RE: NON à la directive de prise obligatoire de congés avant le 31/12/19 -----
[reprise de l'objet du mail du 15/10/19 au PDG]

Mesdames, Messieurs

Suite aux mails adressés ce jour aux managers du Groupe Gfi, nous vous rappelons en tant que de besoin le sujet. La gestion des congés est proactive en fonction de la situation individuelle des salariés et des périodes de sous-activité. Le premier paramètre (situation individuelle des salariés) amène les managers à tenir compte de la situation des salariés. Le second paramètre (périodes de sous-activité) amène les managers à gérer les prises de congé en fonction des impératifs de mission et de service.

Les salariés eux-mêmes ne l'ont pas remarqué !

Ceci étant rappelé, les termes de vos mail de ce jour sont totalement disproportionnés. De première part, puisque la gestion des congés étant individualisée, elle tient compte de la situation de chaque salarié. De seconde part, puisque seuls les services en sous-activité en fin d'année et les salariés sans affectation sont concernés, ce qui constitue une mesure de gestion pour le moins normale. De troisième part, le rythme annuel des repos est adapté : sur 37 jours de repos, 15 sont à prendre de juin à septembre, 6 à 10 en décembre, cela laisse plus d'une semaine pour janvier à mai, période qui correspond à une forte activité notamment pour les services en sous-activité en fin d'année.

Discrimination ! Injustice ! Arbitraire !

Cordialement

Gfi Informatique
Nicole LAIK
Executive VP
Directeur des Ressources Humaines Groupe
Membre du Comité Exécutif
nicole.laik@gfi.fr

Oh !!

Nos propos ne sont pas disproportionnés mais parfaitement en phase avec les multiples remontées du terrain !

La Porte du Parc - 145 boulevard Victor Hugo - 93400 Saint-Ouen
Tél : +33 (0)1 44 04 50 20 -
GSM : +33(0)6 14 65 68 64



Faux ! Bien d'autres services sont concernés !

Et donc ?

Une seule réponse ... mais elle en dit long !

Information nationale

La CFE-CGC réaffirme son opposition au projet de réforme des retraites

A la suite de son comité directeur du 21 octobre, la **CFE-CGC** réaffirme unanimement son opposition au projet de réforme des retraites.

Sur le fond, l'ensemble de nos analyses convergent toujours davantage vers le constat d'une inutilité et surtout d'une dangerosité du nouveau système en termes de paupérisation, de perte de confiance et de cohésion au sein de la société.

La **CFE-CGC** réaffirme son désaccord profond sur cette volonté d'étatisation du système de retraite et la captation par l'Etat de l'argent des cotisants. Ce dernier point nous semble d'ailleurs être l'unique et véritable objectif de la réforme, le soi-disant idéal d'équité et de justice faisant office d'éléments de langage destiné à masquer la réalité sans hésiter à monter les populations les unes contre les autres.

Sur la forme, les concertations qui succèdent aux concertations pour tenir toujours moins compte de l'avis des organisations syndicales usent une confiance déjà largement érodée, sans compter les infléchissements ou coups de barre opportunistes qui interrogent sur la responsabilité d'un exécutif qui ne sera certainement plus aux manettes quand la réforme commencera à produire ses effets délétères.

La Confédération, même si elle ne s'associe pas au niveau national au mouvement du 5 décembre prochain, soutient ses fédérations qui s'y associeront, et continuera sans relâche à informer l'ensemble de ses adhérents sur la réalité de ce projet.



Agenda : octobre 2019 / novembre 2019

Cela s'est passé en octobre :

Le 8 octobre : réunion de la commission de suivi de l'accord sur les astreintes du 30 janvier 2018

La qualité des données transmises par la Direction à l'occasion de la 2nde réunion de la commission de 2019 est en amélioration.

Des compléments devront leur être apportés afin, notamment, de disposer de la notion de « contrat client » plus précise que le « cost » et affiner la nature des astreintes réalisées, « avec » ou « sans intervention ». Cette notion n'existant pas de manière fiable dans la base paie d'où ont été extraites les données, la Direction ne fera pas l'économie d'une analyse précise des CRA !

Enfin, la mise en évidence de **217 salariés** dépassant les limites annuelles de temps d'astreinte prévues par l'accord est une **alerte que la Direction doit traiter au plus vite** : la santé des salariés est dans la balance. Tant que les équipes seront sous-calibrées, il n'y aura pas de réponse satisfaisante !

Ce 1^{er} état des lieux paritaire (Organisations syndicales + Direction) est un point d'appui pour les mesures périodiques à venir, dont l'objectif est une évaluation des **progrès réalisés suite aux mesures prises au plus près du terrain via les réunions de pilotage de chaque contrat**.

Cette démarche s'inscrit dans le temps. Nous ferons preuve de la plus grande vigilance sur ce sujet conformément à notre engagement en qualité de signataire de l'accord d'entreprise.

La prochaine réunion est aura lieu en mai 2020 et permettra un comparatif 2019/2018.

Le 16 octobre : 1^{ère} réunion NAO 2020 (Négociations Annuelles Obligatoires Direction/Syndicats)

Le coup d'envoi est lancé pour un round de 4 réunions : 12 novembre, 2 décembre et 12 décembre.

Les sujets abordés seront notamment les **salaires, la qualité de vie au travail, le partage de la Valeur Ajoutée**.

Nous espérons la présence du PDG à cette séance inaugurale car nous l'y avons opportunément invité pour des explications à chaud sur sa toute nouvelle directive « coup de poing » visant à une prise obligatoire en décembre d'un nombre inhabituellement important de jours de congés, mais il a refusé de rencontrer les Syndicats pourtant tous réunis : **CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et Solidaires. Un belle occasion manquée ! Dommage ...**

Le 17 octobre et suivants : des délégations de la CFE-CG sont allées à la rencontre des salariés dans les sites de Lille, Meudon, Clichy, Reims, Lyon, Boulogne, Sain Ouen, Orthez et Courbevoie

Dans le cadre de déplacements que la CFE-CGC effectuera régulièrement tout au long des mois à venir, dans toutes les régions, ce sont d'ores et déjà des centaines de salariés que nous avons eu le plaisir de rencontrer. **Un grand merci à tous pour votre accueil !**

Gardez le contact avec les élus qui sont venus vous voir : **Brigitte Duriez et François Lasne à Lille, François Lecluse et Alain Jankowski à Lyon, Olivier Maulmy et Katia Lespine en IDF, Bertrand Kloster et Benoît Wenk dans l'Est et Alina Tortochaut à Orthez !**

Prévisions pour novembre :

Le 6 novembre : réunion du CSEC (Comité Social et Economique Central)

Suite à sa réunion d'installation du 11 09/19 le CSEC est désormais en ordre de marche.

Les commissions se sont déjà réunies en octobre.

L'ordre du jour sera dense, notamment :

un projet d'acquisition, des évolutions des référentiels métiers, les consultations obligatoires sur les orientations stratégiques du Groupe et sa politique sociale, la Directive « coup de poing » sur les congés obligatoires de fin d'année, un point d'étape sur la mise en place de S/4HANA en remplacement de Théséus pour la gestion interne du Groupe et des explications précises sur le calcul des dotations budgétaires des CSE (œuvres sociales et fonctionnement).

Le 12 novembre : 2^{ème} réunion NAO 2020 (Négociations Annuelles Obligatoires Direction/Syndicats)

Cette séance sera dédiée à la présentation par la Direction des statistiques d'évolution des salaires en 2019 et à l'examen de l'ensemble des revendications des Syndicats.

Le 26 novembre : une délégation de la CFE-CGC ira à la rencontre des salariés de Nîmes et de Montpellier

Dans le cadre de ses déplacements réguliers, la CFE-CGC sera présente à Nîmes puis Montpellier pour échanger avec les salariés.

N'hésitez pas à interpeler nos représentants sur tout sujet : ils sont à votre entière disposition !

Le 29 novembre : réunion de la commission prévoyance-santé

Cette réunion aura un **double objectif** :

- **présenter le compte de résultat 2018 du régime complémentaire de prévoyance (décès, arrêts de travail, invalidité)** .

Notamment la liste (anonymisée) des **arrêts de travail** de plus de 3 mois indemnisés par l'assureur (l'Institution de Prévoyance Malakoff-Médéric-Humanis) et sa comparaison par rapport à l'an dernier est un indicateur important pour une appréciation globale de la santé des salariés .

L'analyse de ces données peut permettre d'initier, dans l'entreprise, des actions de prévention spécifiques.

- **examiner les conditions de mise en place d'une couverture obligatoire et complète du risque hospitalisation au 01/01/20**.

Pour la CFE-CGC, cette garantie doit faire partie du régime de base obligatoire, non pas d'une option facultative comme c'est le cas aujourd'hui.

Les coûts restant à charge du salarié frappé par l'aléa d'une hospitalisation se chiffrent aujourd'hui à plusieurs milliers d'Euros par salarié, si l'option n'a pas été souscrite par ce dernier. De quoi déséquilibrer dangereusement le budget familial.



Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Informatique		
IDF	Olivier MAULMY Katia LESPINE Ludovic BOULLIN Bruno DAVID	☎ 06 74 14 53 45 ☎ 06 49 57 18 48 ☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 60 99 28 16
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59
MÉDITERRANÉE	Guy DECHELETTE	☎ 06 74 14 53 45
SUD OUEST	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Progiciels		
Lyon Tangram ex-Ordirope	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92
La Défense ex-ITN	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76
Hors UES		
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGÉ Najib EL CADI	☎ 06 09 10 04 62 ☎ 06 62 16 95 08
ADDSTONES	Vinh Bao NGUYEN	☎ 06 41 73 23 56

<http://www.cfecgc-gfi.fr>



Alina Tortochaut
Port : 06 83 09 41 92

cgcgfi@free.fr



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>

